



## La maturité gymnasiale: garantir l'accès aux universités

La « nouvelle maturité » est l'objet de travaux visant à assurer son atout majeur: garantir un accès direct aux universités et aux écoles polytechniques en maintenant la qualité de la formation et en offrant aux étudiants une palette de disciplines à choix. Rencontre avec **François Piccand**, chef du Service de l'enseignement secondaire du 2<sup>e</sup> degré à Fribourg pour en savoir plus sur les projets en cours.

### François Piccand, qu'est-ce que la « nouvelle maturité », en quelques mots ?

Elle est le fruit d'une réflexion qui a débuté au milieu des années quatre-vingts et qui s'est concrétisée en 1994 par l'élaboration d'un plan d'études cadre (PEC). Ce dernier apporte

notamment une définition commune des objectifs de l'enseignement gymnasial et promeut un enseignement sur la base d'objectifs. Par la définition de champs de compétences

*Nous travaillons à garantir la qualité et la comparabilité de la maturité gymnasiale avec d'autres outils que l'épreuve unique. Il s'agit d'un pilotage différencié, mené à plusieurs niveaux.*

générales dans lesquels s'inscrivent les différentes disciplines, un accent important est également mis sur l'interdisciplinarité. L'individualisation des parcours de formation constitue également une caractéristique importante de cette « nouvelle maturité »: l'éventail des disciplines et options permet de répondre aux intérêts personnels des élèves.

### La maturité gymnasiale a été évaluée dans le cadre des études EVAMAR en 2004 et en 2008. A quoi cela a-t-il mené ?

Globalement, ces évaluations ont montré que la qualité était au rendez-vous tout en soulevant des points à améliorer. Des travaux ont donc été envisagés sous la forme de cinq sous-projets lancés par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Quatre d'entre eux sont actuellement en cours ou en consultation<sup>12</sup>. Il s'agit de continuer d'assurer la qualité et la comparabilité entre les maturités délivrées dans les cantons. Se pose en toile de fond la question de l'accès direct à l'université, car c'est un système particulier qui n'existe à ma connaissance qu'en Suisse et en Flandre: les universités ne déterminent pas elles-mêmes leurs propres conditions d'admission et ne sélectionnent pas leurs étudiants, cela se fait à l'étape précédente. Ce processus peut étonner et susciter des doutes sur la qualité. Mais lorsque

12. Pour le calendrier de réalisation des projets, consulter la Feuille d'information de la CDIP Maturités gymnasiales: garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles, ainsi que la page concernant les procédures de consultation.



François Piccand  
Chef du Service de l'enseignement  
secondaire du 2<sup>e</sup> degré, Fribourg

Propos recueillis par  
Anne Froidevaux  
journaliste scientifique, IRDP

l'on connaît bien le système et que l'on tient compte du fait que seul 20 % environ d'une classe d'âge obtient une maturité, ce qui est très sélectif, on comprend qu'il s'agit d'une logique différente impliquant ses propres critères de qualité.

### Justement, comment les sous-projets lancés par la CDIP contribuent-ils à garantir la qualité de la formation gymnasiale ?

Le premier sous-projet suscite beaucoup d'attentes. Il doit définir dans deux disciplines – la langue de scolarisation et les mathématiques – les compétences de base à atteindre au cours des études gymnasiales, minimum nécessaire pour commencer un cursus universitaire. Cela nous amènera à introduire des éléments concrets dans le PEC et ainsi à renforcer son rôle de pilotage. Ce projet est aussi une manière de répondre aux critiques faites au système dit de la double compensation, qui permet d'obtenir une maturité même en ayant de graves lacunes dans une discipline si l'on parvient à la compenser dans d'autres branches. En fixant des compétences de base en mathématiques et en français, on agit sur le contenu plutôt que sur le système de promotion afin de maintenir la qualité. L'introduction de compétences de base peut également susciter des craintes, comme celle de voir ces compétences devenir le but à atteindre et non plus un seuil minimum à dépasser au cours des études. Nous en sommes conscients et c'est un écueil que nous allons travailler à éviter.

### Sur quoi les autres sous-projets portent-ils ?

L'un d'entre eux a pour but de renforcer les échanges entre les gymnases et les universités. Notre système reposant sur l'accès direct aux hautes écoles, maintenir de bonnes relations et développer une connaissance mutuelle est fondamental pour garantir la qualité. On y a d'ailleurs déjà travaillé par le passé et le groupe chargé de ce projet bénéficie de plusieurs expériences antérieures. L'un des champs d'action qui ont été déterminés concerne les cantons qui n'ont pas d'université et vise à favoriser la collaboration avec des experts universitaires lors des examens de maturité. La transition fait l'objet d'un autre sous-projet, dirigé par la Conférence suisse des directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU). C'est un domaine assez complexe car il n'implique pas uniquement des questions d'ordre scolaire mais également des facteurs plus personnels liés au départ du domicile parental ou au changement de lieu de vie par exemple.



### **L'un des sous-projets concerne l'évaluation commune. Cela signifie-t-il qu'on vise un examen de maturité unique pour toute la Suisse ?**

Non, ce n'est pas le but. La question des examens ressort de la législation cantonale. Des évolutions importantes ont par ailleurs déjà eu lieu : alors qu'auparavant il n'était pas rare que chaque enseignant réalise sa propre épreuve de maturité, aujourd'hui elles sont constituées principalement au niveau de l'établissement ou d'un ensemble d'établissements, et parfois du canton. C'est d'ailleurs ce que cherche à encourager le groupe chargé de ce sous-projet en proposant des méthodes d'évaluation commune, qui favorisent la collaboration entre enseignants et entre établissements. Je sais que cette question suscite des interrogations, mais il faut tenir compte du fait que ce système met en œuvre différents moyens pour garantir la qualité et la comparabilité, et il a des avantages : pour éviter l'effet *teaching to the test* de l'examen unique, c'est-à-dire le bachotage, on privilégie l'ouverture laissée à l'enseignant afin qu'il puisse adapter son programme en fonction de certains critères propres à sa classe et évaluer les étudiants au plus près de ce qui a été enseigné.

### **Au fond, les questions qui se posent sont encore et toujours celles de la comparabilité et de la qualité...**

Oui et nous y travaillons mais avec d'autres outils que l'épreuve unique. Encourager les enseignants à collaborer à la conception des examens pour assurer que les objectifs fixés sont atteints en est un. Le PEC, l'introduction de compétences de bases en mathématiques et en français en sont d'autres. Un tel système repose également sur le soin que l'on porte aux relations entre gymnases et universités... En d'autres mots, il s'agit d'un pilotage différencié, mené à plusieurs niveaux.

### **La question de l'intégration de l'informatique dans la formation gymnasiale se fait de plus en plus insistante. Que pensez-vous de ce débat ?**

En réalité, le mouvement est déjà ancien. On ne peut pas dire que les gymnases ont été imperméables à ce phénomène : dès les débuts de l'informatique, on a donné des cours facultatifs dans les écoles et, en 2007, elle est devenue une option complémentaire au même titre que la physique, l'économie et le droit ou les arts visuels. L'intérêt existe bel et bien, mais la question se pose ici en d'autres termes, tout d'abord ceux de la définition : qu'est-ce qu'enseigner l'informatique ? Cela peut recouvrir des types d'apprentissage très différents, de la bureautique à l'utilisation de bases de données ou à la compréhension d'un logarithme. Cela pose également la question de la formation générale : de quoi est-elle faite ? L'informatique doit-elle en faire partie pour tous les étudiants ? Il ne faut pas oublier les aspects pratiques : où placer cet enseignement dans la grille horaire ? Au détriment de quelle autre branche ? Et qui donnera cet enseignement ? Comment seront formés ces en-

seignants ? Rendre opérationnelle l'intégration d'une nouvelle branche telle que l'informatique, on le voit, exige de prendre le temps de la réflexion.

### **Finalement, n'est-ce pas la maturité en tant que formation générale qui est interrogée ?**

C'est une question fondamentale. La maturité gymnasiale vise deux objectifs principaux : offrir un accès direct aux universités et dispenser une formation générale, qui accompagnera les étudiants tout au long de leur vie et en fera « l'élite de demain », selon les

termes du règlement de reconnaissance de la maturité (RRM). Or on observe aujourd'hui que les étudiants font des choix prag-

*Il est inutile de mettre les maturités gymnasiale et professionnelle en compétition : ce sont deux titres qui offrent des perspectives intéressantes mais pas interchangeables.*

matiques et s'orientent vers des formations dans lesquelles ils voient une utilité à court terme et de meilleures chances de trouver un emploi. Cette génération n'est pas très idéaliste et je ne sais pas si le concept de formation générale lui convient. Ceci dit, la maturité gymnasiale garde tout son sens, non seulement parce qu'au-delà de la vision large qu'elle propose, elle permet une spécialisation grâce aux options spécifiques et complémentaires, mais aussi parce qu'elle constitue une phase de découverte et d'approfondissement du projet professionnel. C'est certain : on continuera d'avoir besoin de jeunes disposant d'une formation générale solide et académique, quel que soit le domaine d'études choisi plus tard.

### **Peut-on parler de concurrence avec les maturités professionnelles ?**

En lisant certaines prises de position dans les journaux, on peut en effet relever une tendance à opposer ces deux voies de formation. Je juge cependant inutile de les mettre en compétition. Les deux titres offrent des perspectives intéressantes mais pas interchangeables : on n'entre pas directement à l'université avec une maturité professionnelle mais grâce à une passerelle (la « passerelle maturité professionnelle – hautes écoles universitaires »). Il en va de même pour l'entrée en HES avec une maturité gymnasiale. Il ne s'agit pas de dire que l'une ou l'autre est meilleure ou moins bien, mais d'être conscient que ce sont véritablement des parcours différents, que l'on entreprend avec des objectifs différents et desquels on sort avec des connaissances et compétences différentes.



Consultez les publications et références concernant la maturité gymnasiale dans la bibliographie sélective en ligne